

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-43

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Votants : 14
Procurations : 2

REÇU LE :
27 AVR. 2018
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 12 AVRIL à 20 h 07, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2018

Date d'affichage : 07/04/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Fanny KUHN, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (1) : Didier MAURY

Absents avec Procuration (1) :

- Raphaël GENZ a donné procuration à Eva BIETH.
- Camille HAUMONT-BOUZONVILLE a donné procuration à Marie-Cécile RIVIERE

La séance est ouverte à 20 H07.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Cécile RIVIERE est désignée pour remplir cette fonction.**

OBJET - Convention avec la Ressourcerie

Monsieur le Maire expose :

La Mairie de serres-sur-Arget a en charge l'organisation des activités périscolaires à l'école Lakanal de Serres-sur-Arget.

Dans le cadre de son Projet Educatif De Territoire, qui prendra effet à la rentrée scolaire 2018 elle apportera son soutien à des projets divers en lien avec les thématiques définies par le projet, à savoir :

- Parcours citoyen.
- Accès à l'art et à la culture.

L'association « De la ressource à la clef » s'inscrit dans une logique de transition écologique, économique et sociale et souhaite contribuer à la réduction et la prévention des déchets afin de préserver les ressources naturelles. C'est cette association qui porte le projet de Ressourcerie à Foix.

L'objectif commun des deux parties est :

- d'une part de développer et promouvoir la lecture, et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de tous les enfants, et en particulier dans le cadre de cette Convention, aux enfants scolarisés à l'école Lakanal de Serres-sur-Arget.
- d'autre part de sensibiliser les populations aux notions de recyclage et de gestion des déchets.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons collaborer.

La Convention définira notamment les engagements de la Mairie en terme de partenariat, de soutien matériel et soutien en bénévoles. Principalement il s'agira d'acheter des livres pour le périscolaire et la bibliothèque.

Elle précisera les engagements de l'association, à savoir les tris, choix et mise à disposition des Objets et livres pouvant servir le projet éducatif tel que définit précédemment.

Cette convention sera conclue pour la durée d'une année et sera reconduite par décision du conseil municipal l'an prochain si le partenariat s'avère satisfaisant pour l'ensemble des parties.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Ressourcerie de Foix
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Ressourcerie.

A Serres sur Arget, le 12 avril 2018

Le Maire,

Alain GARNIER

REÇU LE :
27 AVR. 2018
PREFECTURE FOIX



[Handwritten signature in blue ink]

Reçu en Préfecture le :

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du